



Rapport Chiffres 2018

Septembre 2019

Stop à l'islamophobie. Ensemble. Maintenant.



*Cette licence permet de remixer, arranger, et adapter ce document à des fins non commerciales tant que l'auteur est cité comme suit :
Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique asbl, Rapport Chiffres 2018, Bruxelles, publié en septembre 2019, 17 pages.
(incluant l'envoi d'un exemplaire à l'adresse : contact@islamophobia.be)
et que les nouvelles productions sont diffusées selon les mêmes conditions.*

Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique asbl, N° Entreprise : 0561.784.903

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Chiffres de l’islamophobie en 2018.....	4
2.1. Un service d’écoute et d’assistance aux victimes (#Victimfirst)	4
2.2. 120 signalements dont 80 dossiers islamophobie	4
2.3. Analyse des chiffres d’Unia – Evolution de l’islamophobie en Belgique	6
2.4. Analyse des dossiers islamophobie du CCIB	7
2.4.1. Répartition par genre	7
2.4.2. Répartition par domaine.....	8
2.4.3. Répartition par région	9
2.4.4. Répartition par mois.....	10
2.4.5. Répartition par type d’infraction	11
2.4.6. Répartition par cible.....	11
2.4.7. Répartition par dimension institutionnelle.....	12
2.5. Analyse des limites dans la collecte de données.....	12
3. Bonnes pratiques pour favoriser l’inclusion et le respect.....	13
4. Recommandations.....	15
5. Conclusion.....	16

1. Introduction

L'islamophobie est devenue un élément structurant le champ politique belge.

Cette phrase peut interpeller, voire même choquer. Mais les faits sont là et s'inscrivent dans un cadre plus global d'une succession de discours sécuritaires, populistes et polarisants, voire xénophobes et ouvertement racistes : propos d'un député flamand visant à interdire le foulard dans l'espace public, propos d'un secrétaire d'Etat qui propose de sauver des migrants en fonction de leur conviction religieuse, visites domiciliaires, propos islamophobes de plusieurs candidats dans le cadre des élections communales 2018, etc.

C'est pourquoi il est urgent de pouvoir collecter de manière rigoureuse et méthodique les actes islamophobes qui mettent en évidence, par une analyse singulière de chacun d'eux et par une analyse plus globale pour déterminer des tendances, un état de santé de notre société démocratique et cosmopolite sous tensions.

Le CCIB recense depuis 2014 les actes islamophobes commis en Belgique et sur Internet. L'an passé, le Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique a publié son premier rapport chiffres sur les actes islamophobes et autres incidents du même type. Ce rapport chiffres 2018 est le deuxième du genre et le CCIB remercie ses bénévoles et Veilleurs de l'Islamophobie en Belgique (VIB) pour leur vigilance et leur implication dans l'alimentation de ce rapport chiffres.

Les actes recensés et analysés dans ce rapport ont été soit communiqués par les victimes directes, soit par autosaisie par les membres du CCIB. Ces chiffres ne représentent que la partie visible de l'iceberg et sont loin de donner une représentation réelle de l'islamophobie en Belgique. C'est pourquoi il reste fondamental de pouvoir collecter et mesurer les actes islamophobes dans notre pays.

Toutefois, et parce que le CCIB se bat pour construire - avec d'autres - une société résolument plus respectueuse et plus inclusive, fondée sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, il existe aussi plusieurs initiatives positives pour lutter contre l'islamophobie. Le CCIB y consacre une partie de ce rapport pour porter aussi un discours positif de changement. Ces bonnes pratiques témoignent aussi de la volonté et de l'engagement de nombreux citoyens, acteurs, organisations à refuser les amalgames et la xénophobie pour jeter des ponts et renforcer le dialogue, même s'il est parfois difficile. Les actes islamophobes menacent les valeurs de notre démocratie, d'une société du respect, de la justice et de l'égalité réelle. Activons-nous à les dénoncer ensemble et à y apporter des réponses fortes avec un discours affirmé des principes fondamentaux basé sur les droits humains. Ensemble. Maintenant.

Le Conseil d'Administration du CCIB asbl

2. Chiffres de l'islamophobie en 2018

2.1. Un service d'écoute et d'assistance aux victimes (#Victimfirst)

Le Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique a mis en place un service d'écoute et d'assistance aux victimes pour répondre à la détresse des personnes démunies face à la discrimination, aux propos haineux et actes racistes, xénophobes et islamophobes.

Notre responsable première ligne reçoit les appels et les traite en toute confidentialité. Les aides apportées sont multiples : écoute, demande de renseignement, conseil sur une situation considérée comme étant délicate, jurisprudence, assistance dans les démarches de médiation vis-à-vis d'une organisation ou d'une institution, soutien juridique en dernier recours. Des permanences sont organisées en Wallonie et à Bruxelles avec un accueil sur rendez-vous.

Voici les indicateurs pour l'année 2017 et 2018 :

Indicateurs	2017	2018
Nombre d'appels téléphoniques	200	350
Nombre de réunions (privées) avec des victimes	3	13
Nombre de réunions avec des victimes, institutions, avocats, etc.	10	9
Nombre de présences aux audiences en Justice	4	4
Nombre de dossiers en Justice	2	5
Nombre de dossiers ouverts au CCIB	n.d.	120
Nombre de dossiers transmis aux institutions (UNIA, IEFH, ...)	77	105

Tableau 1 : Indicateurs de suivi des activités de la première ligne (assistance aux victimes) en 2017 et 2018

Le CCIB coopère avec les institutions publiques, principalement Unia (Centre interfédéral pour l'égalité et la lutte contre les discriminations). Alors qu'en 2017, 25% des dossiers d'Unia en matière d'islamophobie étaient transmis via le CCIB, ce chiffre est d'environ 20% pour 2018.

2.2. 120 signalements dont 80 dossiers islamophobie

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, **80 dossiers** pour des faits à caractère islamophobe, après analyse, ont été signalés, sur un total de **120 signalements**, répartis comme suit :

- 96 dossiers (DOS) dont 80 ont été après analyse considérés comme islamophobes

- 24 demandes d'informations (DDI) sur des situations potentiellement islamophobes¹ où la personne voulait un avis du CCIB.

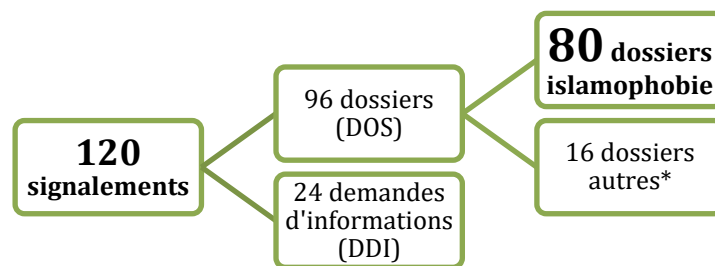


Figure 1: Décomposition des 120 signalements reçus par le CCIB en 2018

* les dossiers autres concernent des faits signalés au CCIB mais qui n'ont pas été classifiés comme étant islamophobes (ou pas assez d'éléments pour statuer).

Les victimes ou les citoyens prennent contact avec le CCIB principalement par email (42%), par téléphone (18%), via une demande de rendez-vous (3%) et via les réseaux sociaux (14%). 23% des faits islamophobes sont recensés par autosaisie, via des membres du CCIB.

Canal de contact pour les signalements

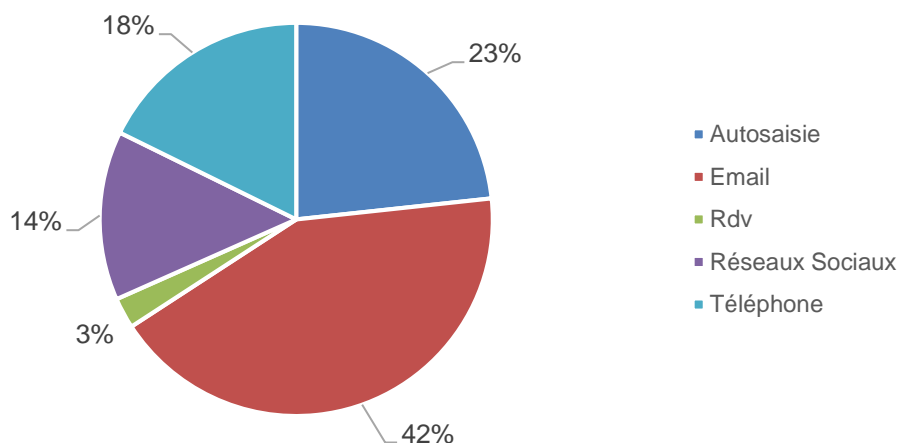


Figure 2 : Canal de contact vers le CCIB pour les signalements en 2018 (N=80)

Pour avoir une vision d'ensemble des actes islamophobes en 2018, nous avons décidé de présenter en introduction la situation de l'islamophobie à partir des rapports d'Unia afin de comprendre la tendance générale sur plusieurs années. Il faut savoir qu'en 2018, **69% des dossiers ont été transmis à Unia**. Certains dossiers n'ont pas été transmis à Unia, principalement parce que la victime n'avait pas donné son accord formel, ou parce qu'après analyse du CCIB, ils n'étaient pas considérés comme étant islamophobes (conflit de voisinage par exemple...).

¹ A titre d'exemple, parmi les demandes d'informations (DDI) : cadre légal concernant le port du foulard dans l'enseignement supérieur ou lors de stages (principalement), cadre légal sur l'abattage rituel, questions sur la religion durant un entretien d'embauche, port du maillot intégral dans une piscine, cadre légal sur l'accès à une salle de sport avec un foulard, propos estimé stigmatisant par un élève dans le cadre d'un dossier scolaire dans un cours de morale, question sur diverses hypothétiques situations discriminatoires.

2.3. Analyse des chiffres d'Unia – Evolution de l'islamophobie en Belgique

Unia rapporte 278 nouveaux dossiers « islamophobes » en Belgique en 2018 (contre 271 en 2017), sur un total de 307 dossiers liés à la conviction religieuse et philosophique. Cela signifie plus précisément des actes en lien avec les personnes de confession musulmane qui représente plus de 90% des actes recensés sur base du critère protégé de la conviction religieuse ou philosophique, ce qui est en soi un indicateur qui illustre la gravité de la situation.

Voici d'ailleurs l'évolution des pourcentages des dossiers islam par rapport au nombre des dossiers convictions entre 2011 et 2018, ce qui indique une tendance constante de 9 dossiers sur 10 sur au moins les cinq dernières années :

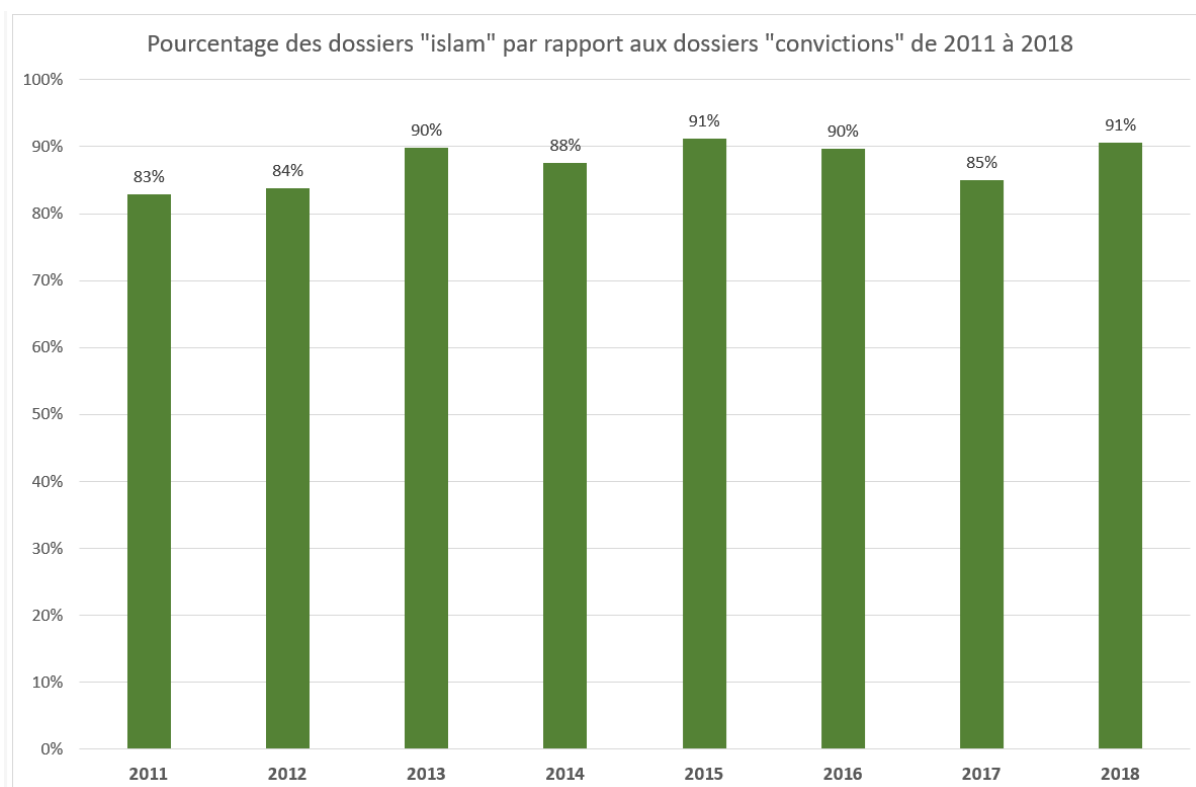


Figure 3 : Pourcentage des dossiers "islam" par rapport aux dossiers "convictions" de 2011 à 2018

Pour rappel, voici l'évolution des dossiers en lien avec l'islam et les musulmans de 2011 à 2018 :

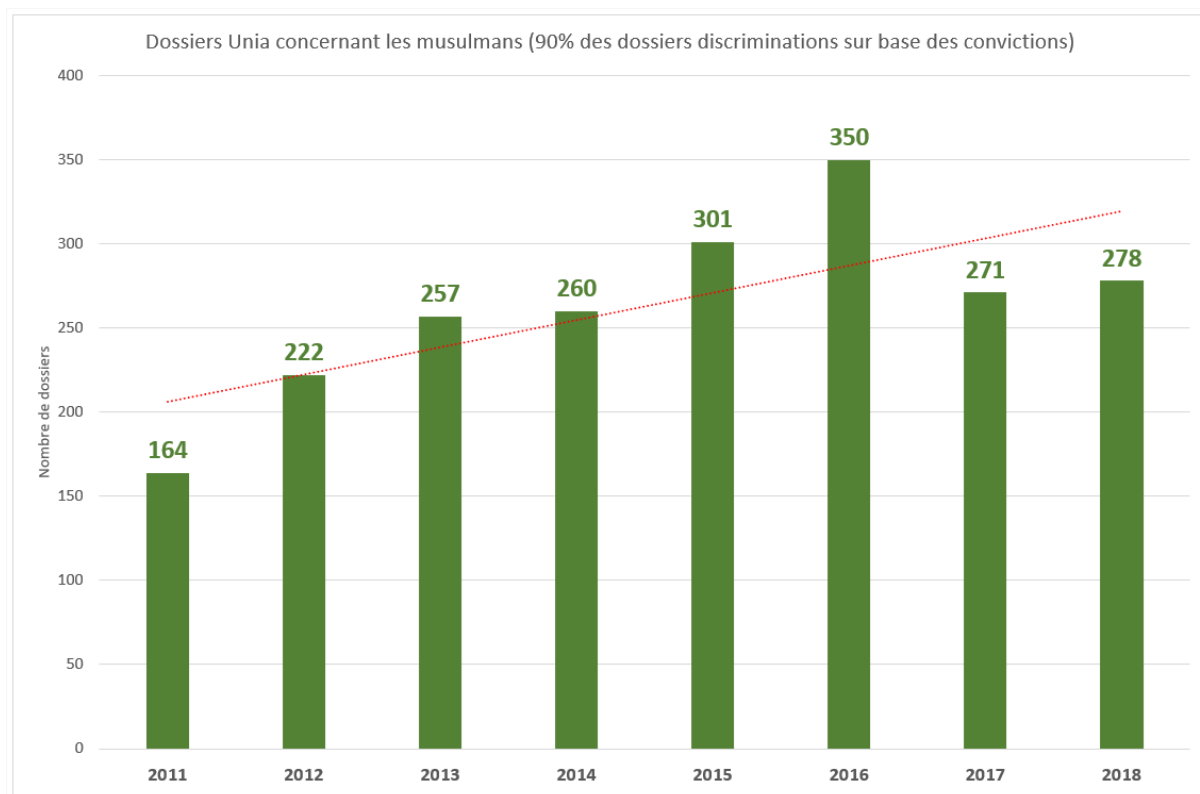


Figure 4 : Evolution des dossiers convictions religieuses (catégorie : islam) de 2011 à 2018

Bien que l'islamophobie ait diminué en 2017 et 2018 (par rapport à son niveau de 2016, lié notamment aux effets post-attentats), elle reste quand même très élevée par rapport aux autres années, ce qui représente concrètement en 2017 et 2018 au moins un acte islamophobe tous les deux jours.

2.4. Analyse des dossiers islamophobie du CCIB

Dans cette partie, nous allons analyser plus en détails les chiffres du CCIB (80 dossiers) selon différents critères. Parmi les dossiers ouverts et/ou traités en 2018, le CCIB a clôturé 62 dossiers, soit 78% des dossiers. En 2017 aussi, plus de $\frac{3}{4}$ des dossiers avaient été clôturés à la mi-année.

2.4.1. Répartition par genre

Dans environ 70% des dossiers, le genre de la victime directe est connu (il peut y avoir plusieurs victimes dans un même dossier²).

Comme en 2017, les actes rapportés - réparti par genre - concernent :

- des femmes dans près de 77% des cas,
- et des hommes pour 23% des cas.

² ce qui donne un total de 61 victimes directes sur 56 dossiers. Les 24 autres dossiers concernent des propos islamophobes sur les réseaux sociaux (principalement), des profanations et/ou attaques contre des lieux de culte ou des bâtiments communautaires (tête de cochon), des magasins halal...

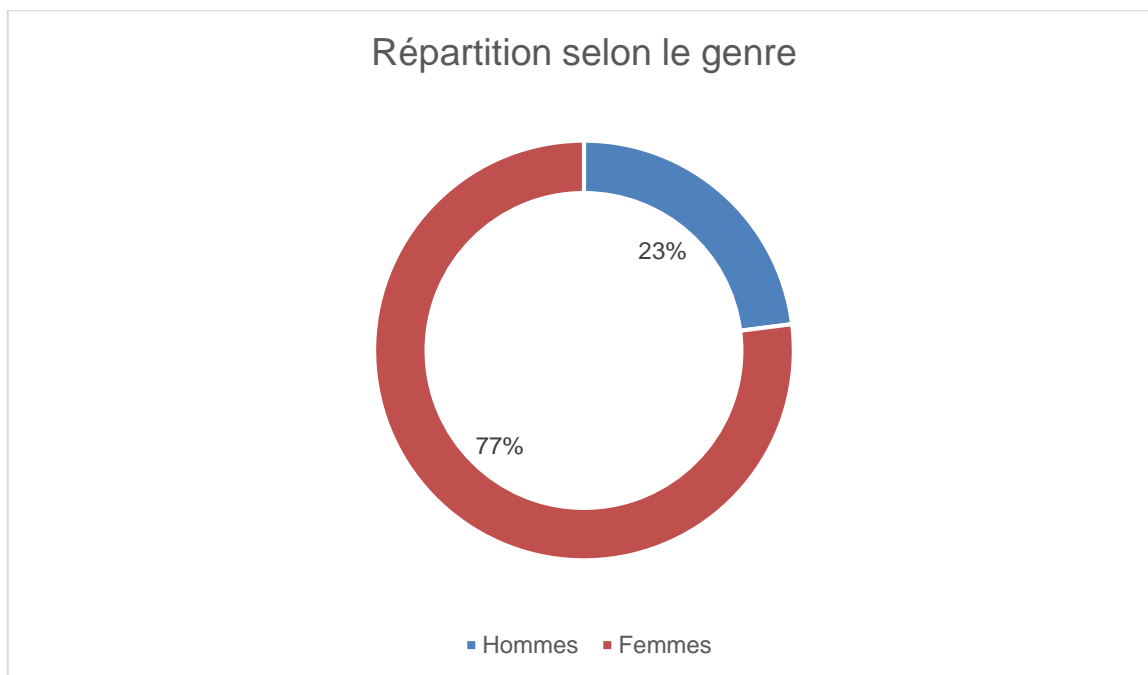


Figure 5 : Répartition des victimes connues dans les dossiers 2018 du CCIB selon le genre (N=61)

On constate donc, comme dans le premier rapport chiffres, que plus de 3 victimes sur 4 sont des femmes, ce qui permet de mettre en exergue la dimension genrée, voire sexiste, de l'islamophobie. Certaines discriminations couvrent à la fois le critère de la conviction religieuse, du genre, la couleur de peau, ainsi que de l'origine ethnoculturelle et/ou sociale, ce qui montre le caractère intersectionnel des actes haineux.

Cela constitue clairement une des spécificités de l'islamophobie, dont les victimes sont majoritairement des femmes (avec dans la plupart des cas une visibilité de la pratique religieuse), reconnues comme groupe vulnérable à plus d'un titre.

2.4.2. Répartition par domaine

Les 80 dossiers de l'année 2018, comptabilisés après analyse par le CCIB, concernent principalement les domaines suivants :

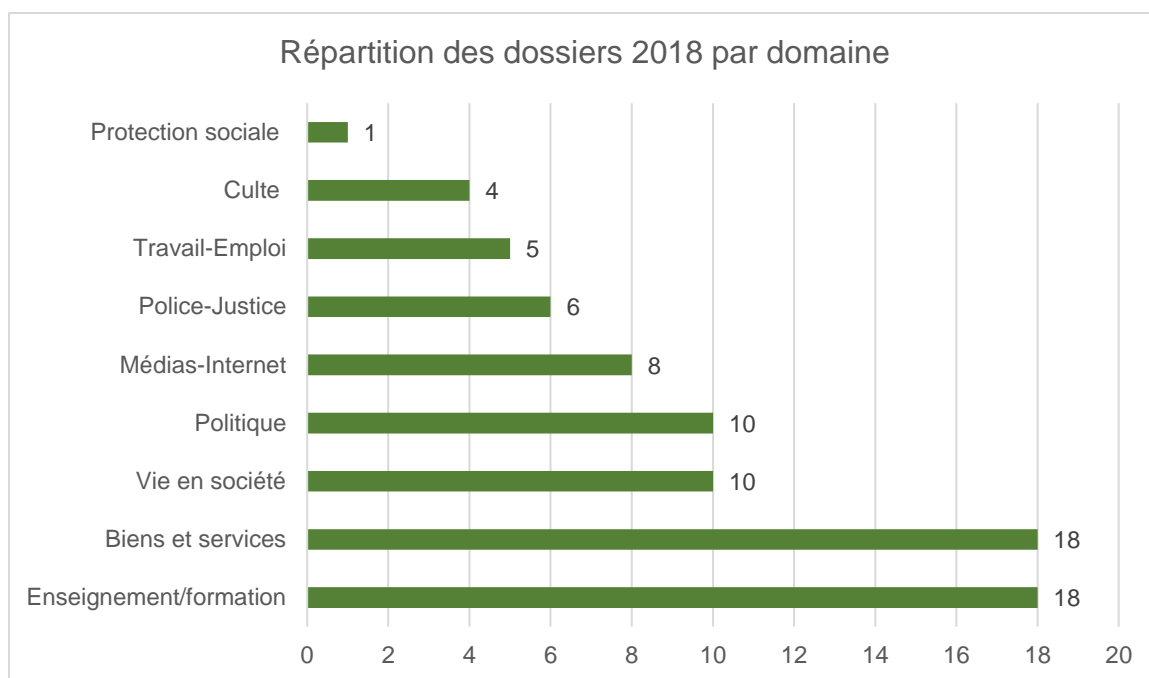


Figure 6 : Répartition des dossiers 2018 par domaine (N=80)

En pourcentage, cela donne (par ordre croissant) :

- 1% protection sociale,
- 5% concerne le culte,
- 6% travail et emploi,
- 7% police et justice,
- 10% médias et internet,
- 13% politique,
- 13% vie en société,
- 22,5% accès aux biens et aux services (logement, loisirs...),
- 22,5% enseignement et formation.

2.4.3. Répartition par région

Les dossiers se répartissent comme suit selon les Régions et les communautés :

- Bruxelles : 38% des cas (soit 30 dossiers),
 - Wallonie : 31% des cas (soit 25 dossiers)
 - Communauté germanophone : 2% des cas (soit 2 dossiers)
 - Flandres : 10% des cas (soit 8 dossiers).
- Et 19% dans le monde virtuel (Internet et réseaux sociaux), soit 15 dossiers.

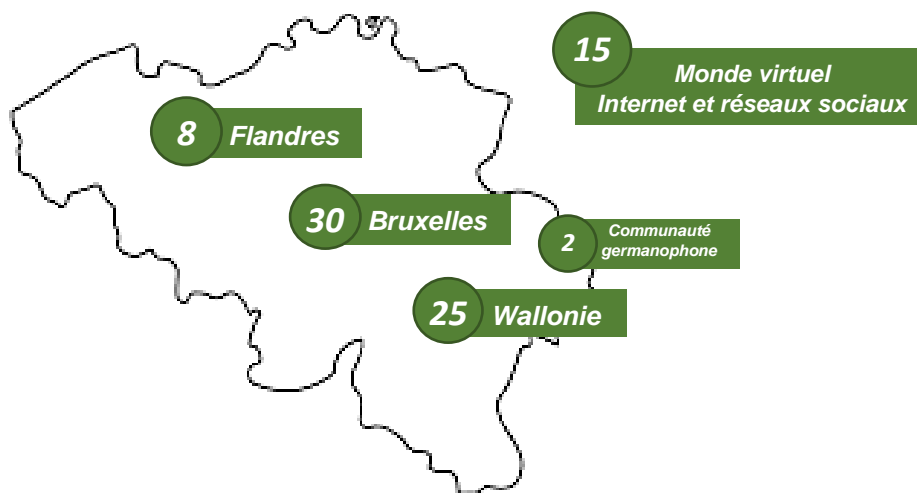


Figure 7 : Répartition géographique des dossiers 2018 (N=80)

2.4.4. Répartition par mois

Les actes islamophobes se répartissent mensuellement durant l'année 2018 comme suit (avec 2 pics d'activités en janvier et mars 2018) :

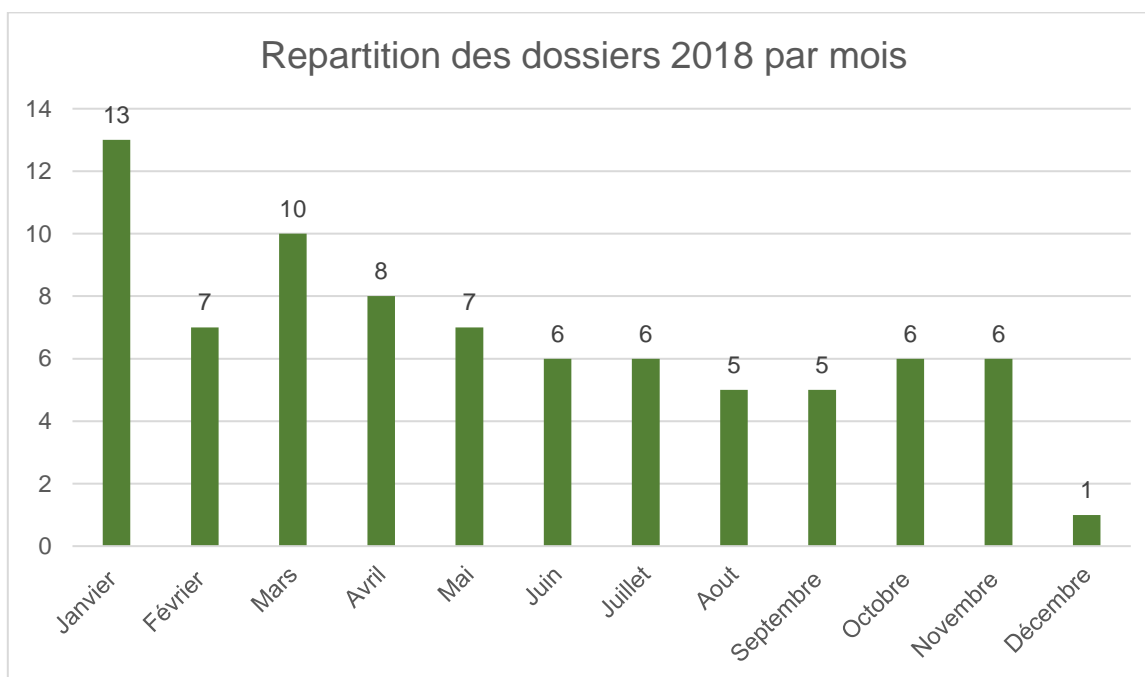
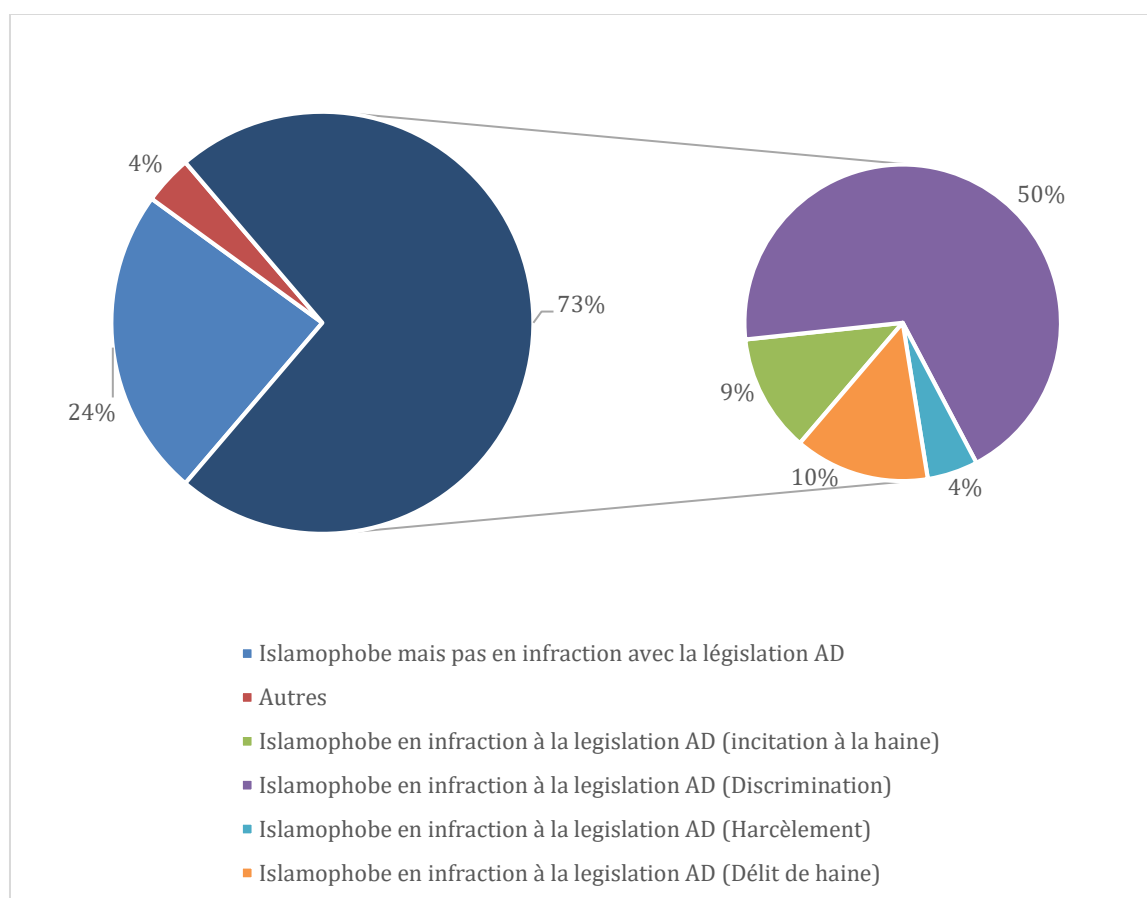


Figure 8 : Répartition des dossiers 2018 par mois (N=80)

2.4.5. Répartition par type d'infraction

Les 80 dossiers analysés en 2018 se répartissent comme suit :



- 58 dossiers islamophobes (73%) en infraction avec la législation anti-discrimination dont :
 - 40 dossiers pour discrimination (50%)
 - 8 dossiers pour délits de haine (10%)
 - 3 dossiers pour harcèlement (4%)
 - 7 dossiers pour incitation à la haine (9%)
- 19 dossiers islamophobes (23%) mais pas en infraction avec la législation anti-discrimination
- 3 dossiers (4%) catégorisés comme « autre » (en lien avec un lice

Globalement, plus de 2 actes islamophobes sur 3 sont en infraction avec la législation anti-discrimination.

2.4.6. Répartition par cible

Les cibles de l'islamophobie se répartissent comme suit :

- particuliers (77%)
- bâtiments religieux ou communautaires (mosquées, centres islamiques, magasins halal) (4%)
- pour les propos dans le monde virtuel (18%).
- non applicable (1%)

Le cas non applicable concerne un policier en fonction à l'aéroport de Bruxelles qui portait un écusson avec une croix celtique pour lequel le CCIB a reçu de nombreux signalements.

2.4.7. Répartition par dimension institutionnelle

Le CCIB a constaté après analyse que l'auteur du rejet ou de la violence envers des personnes musulmane sont la puissance publique **dans 49% (contre 31% en 2017) des cas (refus d'article 60, interdiction foulard sur les cartes d'identité ou dans l'accès à l'enseignement, ou de formations à l'emploi, dans les hôpitaux ou laboratoire ou salle d'audience au tribunal, discours politiques, menace de mort par un militaire dans un aéroport, violences policières ...)**. Dans 50% des cas, il ne s'agit pas de la violence institutionnelle. Dans 1% des cas, il s'agissait de la fermeture d'un compte bancaire d'une citoyenne musulmane ; le nom de la banque n'a pas pu être communiqué au CCIB, il s'agit donc d'un cas non déterminé.

Ce constat est très interpellant car il illustre le caractère institutionnel (donc structurel) de l'auteur de l'acte, à savoir l'autorité publique elle-même. L'Etat est le garant de la Constitution et de l'égalité réelle. Constaté que celui-ci soit à l'origine d'actes de rejet ou discriminatoire, alors qu'il a un rôle de faire respecter les lois et de montrer l'exemple est profondément choquant.

2.5. Analyse des limites dans la collecte de données

Pour rappel, ces chiffres ne représentent pas la réalité de l'islamophobie en Belgique mais une tendance, partielle et malgré tout utile, en fonction des signalements reçus au CCIB durant l'année 2018. Il ne s'agit donc que de la partie visible de l'iceberg et il convient de souligner la difficulté pour les victimes à pouvoir rapporter des actes de rejet ou de violence dont elles ont fait l'objet.

Pour comprendre cette situation, il convient de pouvoir prendre en compte le contexte actuel :

- Les citoyens de confession musulmane n'osent pas rapporter les actes de violence dont elles font l'objet de peur de s'exposer davantage à des représailles ou à une couverture médiatique qui leur porterait préjudice. Le CCIB tente de sensibiliser les personnes concernées sur la nécessité d'oser déclarer ces incidents mais les appréhensions restent présentes
- Certaines discriminations ou infractions sont de type « institutionnel » et les victimes estiment ne pas pouvoir rapporter à l'Etat une injustice dont l'auteur est la puissance publique aussi. Certains discours politiques de rejet renforcent la méfiance des personnes musulmanes à rapporter à l'Etat des faits islamophobes. Certains ont aussi eu des contacts avec la police qui n'accordaient pas d'importance à leur propos et/ou qui refusaient d'acter leur plainte.
- Beaucoup de personnes ne connaissent pas la loi et il leur apparaît inutile de dénoncer les incidents dont elles sont victimes, voire de se rendre à la police pour déposer plainte. Le peu de suite donnée à leur plainte décourage aussi certaines victimes (ainsi que la lenteur administrative du traitement de leur dossier).
- Les signalements provenant des réseaux sociaux ne représentent qu'une infirme partie de ce qui existe et le CCIB lutte contre les messages de haine sur le net, en partenariat avec d'autres acteurs.

3. Bonnes pratiques pour favoriser l'inclusion et le respect

Dans son rapport 2017, le CCIB a souhaité ajouter des bonnes pratiques pour lutter efficacement contre l'islamophobie. Parce qu'il a pour mission de construire des solutions avec les personnes discriminées avec le soutien de partenaires, le CCIB accorde aussi beaucoup d'importance aux initiatives visant à promouvoir le respect mutuel, la déconstruction des préjugés envers les personnes musulmanes. Il est aussi de notre mission de faire connaître ses solutions au grand public.

Cela permet aussi de rendre de manière très concrète et très accessible, les petites actions qui visent à dénoncer l'islamophobie et à promouvoir l'inclusion des personnes musulmanes dans notre société. Comme pour chaque citoyen en fin de compte.



MEDIAS / RESEAUX SOCIAUX : L'ASSOCIATION DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS DENONCE L'ISLAMOPHOBIE ET LES PROPOS HAINEUX SUR LES SITES DE PRESSE

Dans ce dossier réalisé par Jean-François Dumont, plusieurs exemples de faits ont donné lieu à un torrent de propos islamophobes (crise des réfugiés, sénateur MR fustigeant la RTBF d'avoir interviewé une femme en foulard le 21 juillet, sirop halal...). L'AJP lance un appel à une réelle prise de conscience des journalistes, des rédactions et des éditeurs pour « inverser le mouvement ».

Pour lire le numéro de l'AJP : http://www.ajp.be/telechargements/dossiers/173_dossier.pdf



RECHERCHE ACADEMIQUE : CIK PROJECT

Cette recherche académique portée par 8 pays de l'Union européenne (France, Belgique, Allemagne, République tchèque, Hongrie, Portugal, Grèce et Angleterre) vise à contrer les discours dominants propageant l'islamophobie en adressant des recommandations aux élus, aux acteurs de la société civile et aux praticiens pour promouvoir le respect mutuel.

Elsa Mescoli de l'Université de Liège (CEDEM-ULiège) contribue à cette recherche pour la Belgique.

Plus d'informations : <https://cik.leeds.ac.uk/>



RECONNAISSANCE DANS L'ESPACE PUBLIC : PLACE LOUBNA LAFQUIRI A BRUXELLES

A Molenbeek, une place porte le nom de Loubna Lafquiri, une des victimes des attentats de Bruxelles. Cette professeure de gymnastique et maman a perdu la vie à la station de Maelbeek le 22 mars 2016 avec d'autres victimes innocentes.

Son mari, Mohamed El Bachiri, a placé sur la stèle portant sa photo un passage de son livre « Le jihad de l'amour ».

Plus d'infos : <https://bx1.be/news/attentats-de-bruxelles-commune-de-molenbeek-rend-hommage-a-loubna-lafquiri/>



MOBILISATION DE LA SOCIETE CIVILE – NATIONAL ACTION PLAN AGAINST RACISM (NAPAR)

Près de 55 organisations de la société civile, dont le CCIB, ont décidé de s'unir pour former la coalition NAPAR qui vise à demander la mise en place d'un plan interfédéral de lutte contre le racisme et les discriminations en Belgique, conformément aux engagements de la Belgique à la Convention de Durban.

Plus d'infos : <http://www.bepax.org/files/files/coalition-plan-d-action-interfederal-contre-le-racisme-dossier-propositions-d-actions-220518.pdf>



EXPERIENCE SOCIALE (#MUSLIMBAN) : Et si on expulsait tous les musulmans ? (Et après, ce sera vous...)

Dans cette vidéo, le blogueur Gary Ducran a tenté une expérience sociale en demandant aux passants de signer une fausse pétition exigeant l'« expulsion des musulmans de Belgique ». En mode caméra caché, il a récolté les réactions des citoyens, en citant d'autres groupes comme les Polonais ou les homosexuels.

Plus d'infos : https://www.saphirnews.com/Une-petition-pour-interdire-les-musulmans-en-Belgique-Une-camera-cachee-devient-virale-video_a25170.html

4. Recommandations

Ce rapport chiffres du CCIB met en évidence la réalité qualitative et quantitative de l'islamophobie en Belgique. Il ne s'agit que de la partie visible de l'iceberg.

Notre société doit absolument développer les outils pour mesurer au mieux la réalité du racisme et de la xénophobie pour comprendre les mécanismes de rejet et apporter des solutions basées sur les principes des droits fondamentaux qui constituent le socle de toute société démocratique moderne.

Le CCIB formule les recommandations suivantes :

- **créer et renforcer les espaces d'écoute et de paroles des personnes qui s'estiment victime d'actes de rejet, de discrimination ou de haine** (que ceux-ci soient avérés ou non). Il manque de lieux d'écoute et de confiance pour les victimes d'actes de rejet et ce travail est nécessaire.

- **travailler avec les milieux académiques et institutionnels de manière à développer des méthodes harmonisées de collectes de données pertinentes** pour mesurer les cas de discriminations, de harcèlements, de délits de haine. Ces indicateurs peuvent contenir des éléments spécifiques à des formes de racisme/xénophobie (islamophobie, antisémitisme, négrophobie, anti-tsiganisme...)

- **reconnaitre les femmes musulmanes (et notamment celles portant un foulard) comme un groupe cible fragilisé et victime de discriminations intersectionnelles** afin de développer des politiques inclusives visant à leur participation effective dans les domaines clés (enseignement, emploi, loisirs...)

- **sensibiliser les médias et les responsables politiques** sur le rôle fondamental qu'ils jouent dans la déconstruction ou la propagation de préjugés ou de sentiment de rejet à l'encontre des personnes musulmanes dans notre pays (en particulier en période électorale)

- **sensibiliser les acteurs de la justice** sur la nécessité de ne pas laisser impunis les auteurs d'actes islamophobes ou de messages incitant à la haine sur Internet et les réseaux sociaux, a fortiori lorsque ceux-ci sont membres de groupes xénophobes organisés. Il est urgent de mettre en place la circulaire COL13/2013³, Circulaire relative à la politique de recherche et de poursuite en matière de discriminations et de délits de haine, et notamment de pouvoir enregistrer dans les commissariats police les plaintes en raison du caractère islamophobe.

- **mettre en place des formations** à l'attention des responsables de lieux communautaires (mosquées, centres islamiques...) pour apprendre à faire face à des actes de haine (qui contacter au niveau local ? comment assurer la protection et la vigilance des lieux ?)

- **valoriser les résolutions de conflits** haineux ou d'actes de discriminations en mettant en évidence les bonnes pratiques pour promouvoir l'égalité, le respect de chacun.

³ <https://www.unia.be/fr/legislation-et-recommandations/legislation/circulaire-relative-a-la-politique-de-recherche-et-de-poursuite-en-matiere>

5. Conclusion

Ce rapport présente les faits et incidents islamophobes pour l'année 2018. 80 dossiers ont été ouverts au CCIB en 2018, ce qui représente une augmentation d'environ 10% par rapport à l'année 2017. Si les chiffres permettent de prendre en compte certaines facettes de la réalité de l'islamophobie, chaque dossier est une histoire spécifique, qui met en évidence le parcours d'une personne qui se retrouve blessée ou stigmatisée ou harcelée ou discriminée ou insultée ou violentée. A chaque fois, ce sont des intimités qui sont abîmées et à qui il faudra du temps pour s'en remettre. Parmi ces personnes, soulignons que nombreuses sont des femmes, ce qui constitue sans conteste une spécificité de l'islamophobie.

De plus, au-delà des conflits interpersonnels, l'islamophobie est devenue aussi un moyen pour des groupes xénophobes/racistes ou même pour des formations politiques d'engranger des points en polarisant leur discours, en stigmatisant une partie de la communauté belge et en montant les gens les uns contre les autres, alors que les citoyens musulmans aspirent à vivre en paix et en sécurité dans leur quartier, dans leur ville, dans leur pays.

Il convient aussi d'analyser plus en profondeur les impacts psychosociaux de l'islamophobie, tant au sein de la population de notre pays (la persistance de préjugés dénigrants envers les musulmans est particulièrement interpellante) que parmi les victimes de l'islamophobie qui se mettent en retrait de la société pour ne plus devoir à vivre, ou subir, de discriminations ou de violences envers leur personne du simple fait qu'elles sont musulmanes.

Un des enjeux de la lutte contre l'islamophobie est aussi de pouvoir construire un discours positif sur la contribution effective des musulmans de Belgique à leur pays. Ce discours est urgent à développer face au flot incessant d'informations médiatiques, politiques, internationales et locales qui nourrissent des stéréotypes négatifs envers les personnes musulmanes. Il s'agit d'un véritable combat contre l'ignorance, le simplisme et le populisme qui affectent nos sociétés.

Le CCIB travaille avec beaucoup de partenaires pour avoir plus d'impact dans sa lutte contre la xénophobie et la haine. Les mécanismes de rejet sont identiques et c'est pourquoi la lutte contre l'islamophobie ne peut se faire sans lutte contre l'antisémitisme, l'homophobie, la négrophobie et les autres formes de rejet et de xénophobie.

C'est aussi pour ces raisons que la lutte contre l'islamophobie n'est pas que l'affaire des musulmans mais bien l'affaire de tous.

Le Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique est une association qui défend la vision d'une société inclusive, fondée sur les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Le CCIB a pour mission de construire des solutions avec les personnes discriminées en partenariat avec des acteurs de la société civile et des institutions publiques pour faire reculer le racisme, la xénophobie et l'islamophobie.

Remarque : ce rapport chiffre est une première, le CCIB poursuit ses efforts pour améliorer son travail visant à rendre plus efficace la collecte, l'analyse ou le suivi des plaintes. Le CCIB est ouvert à vos remarques et propositions et vous pouvez nous contacter via contact@islamophobia.be.

Le CCIB tient à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la rédaction de ce rapport et qu'il serait trop nombreux de citer nominativement de peur d'en oublier l'un.e ou l'autre.